

le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DA 38 Approbation et signature de l'avenant n°02 au marché à bons de commande n°20080000026081, de l'avenant n°01 au marché à bons de commande n°20080000026082 ainsi que de l'avenant n°1 au marché à bons de commande n°20080000026083 avec la société OPTTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant n°02 au marché 20080000026081, d'un avenant n°01 au marché 20080000026082, d'un avenant n°01 au marché 20080000026083 ; marchés passés avec la société OPTTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, réunie le 20 septembre 2012,

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés l'avenant n°02 au marché n°20080000026081, l'avenant n° 01 au marché n°20080000026082, l'avenant n° 01 au marché n°20080000026083 avec la société OPTTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie (annexés au présent projet de délibération).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 02 au marché n°20080000026081, l'avenant n° 01 au marché n°20080000026082, l'avenant n° 01 au marché n°20080000026083 avec la société OPTTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les comptes chapitre 11 nature 61522 & 61561 du budget de fonctionnement chapitre 23 nature 2313, chapitre 20 nature 2031 du budget d'investissement de la Ville de Paris, ses budgets annexes et les états spéciaux des mairies d'arrondissement.